



**Arrêté DGS n° DS 09/2016/41 portant délégation de signature de
Madame Christine FERNANDEZ-MALOIGNE
UFR Sciences Fondamentales et Appliquées**

Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.712-2 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Poitiers en date du 13 mai 2016 portant élection de Monsieur Yves JEAN à la présidence de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération du conseil d'UFR en date du 25/04/2014 portant élection de Monsieur Yves BERTRAND Directeur de l'UFR Sciences Fondamentales et Appliquées ;
- Vu l'acte portant désignation de Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE en qualité de Directrice de l'institut MIREs - FR 3423 de l'UFR de Sciences Fondamentales et Appliquées daté du 04/11/2013 ;

Arrête

Article 1 : Actes Administratifs

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE Directrice de l'institut MIREs - FR 3423 de l'UFR de Sciences Fondamentales et Appliquées, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants concernant le centre financier U04C23S01:

- Les ordres de mission sur le territoire métropolitain exclusivement
- Les autorisations d'invitation des personnalités extérieures

Article 2 : Actes administratifs et financiers

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE Directrice de l'institut MIRES - FR 3423 de l'UFR de Sciences Fondamentales et Appliquées, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants concernant le centre financier U04C23S01 :

- Tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés sans procédure écrite, tels que devis, propositions commerciales, contrats et/ou bons de commandes, dans la limite d'un montant de 5 000 € HT
- Tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés selon une procédure formalisée ou adaptée, dans la limite d'un montant de 5 000 € HT
- Tous les autres actes d'engagement juridique des recettes propres à la composante hors recherche

Article 3 : Actes budgétaires

Dans la limite de ses attributions, délégation est également donnée à Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE Directrice de l'institut MIRES - FR 3423 de l'UFR de Sciences Fondamentales et Appliquées, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants concernant le centre financier U04C23S01 :

- Tous les actes de certification du service fait

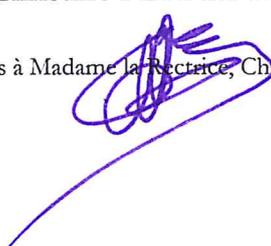
Article 4 : Publicité et exécution

Le présent arrêté, publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers, prend effet à compter de sa transmission au Recteur Chancelier.

Vu le
Le délégataire,

Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des Universités, le



Fait à Poitiers le 25 octobre 2016
Le Président de l'Université

Yves JEAN



2/2

UNIVERSITE DE POITIERS

01. DEC. 2016

Direction des affaires juridiques